

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****COMMUNE de MONTGUYON – SEANCE DU 21 MARS 2023 - N° 2023/31**

L'an deux mille vingt-trois, le 21 mars 2023, le Conseil Municipal de la Commune de Montguyon s'est réuni en session 2^{ème} session extraordinaire à 20 heures 30, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Julien MOUCHEBOEUF, Maire.

Date de convocation : 13 mars 2023

Date affichage : 22 mars 2023

Nbre de Conseillers : 19 En exercice : 19 Présents : 19 Votants : 19 Pour : 19

Etaient présents :

Julien MOUCHEBOEUF, Olivier CHARRON, Ghislaine GUILLEMAIN, Annie CHARRASSIER, Lionel NORMANDIN, Sophie BRODUT, Carine MOULY-MESAGLIO, Raymond NUVET, Simone ARAMET, Gaëtan BUREAU, Didier MOUCHEBOEUF, Claude NEREAU, Marie BERNARD, Charlotte DENIS-CUVILLIER, Christophe METREAU, Marc LIONARD et Nathalie CHATEFAU

Etaient excusés : Claire RAMBEAU-LEGER et Ludovic GIRARD

Secrétaire de séance : Christophe METREAU

OBJET : **Dossier Abattoir – Validation des travaux en vue de la réduction de la consommation de l'eau potable et validation des demandes de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et du Conseil départemental de la Charente-Maritime**

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil municipal que la commune doit procéder à des travaux de mise en conformité suite aux exigences des différentes institutions de l'Etat mais également afin de répondre aux nouvelles normes écologiques liées à l'eau. Ces travaux consistent à faire des économies de la consommation de l'eau potable avec la mise en place d'un système de pompage de l'eau non potable dans une réserve d'eau pour le nettoyage d'une partie non sanitaire de l'abattoir communal.

Monsieur Le Maire précise que la commune peut bénéficier d'un soutien financier de la part de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et du Conseil départemental de la Charente-Maritime dans le cadre de ces travaux.

Monsieur Le Maire demande aux membres présents de valider les travaux liés à l'économie de la consommation de l'eau potable de l'abattoir communal et de valider la sollicitation de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et du Conseil départemental de la Charente-Maritime en vue de l'obtention de leur part d'un soutien financier.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- **DE VALIDER** les travaux liés à l'économie de la consommation de l'eau potable de l'abattoir communal,
- **D'AUTORISER** Monsieur Le Maire à solliciter l'Agence de l'Eau Adour Garonne et le Conseil départemental de la Charente-Maritime en vue de l'obtention d'une subvention dans le cadre des travaux liées à l'économie de la consommation de l'eau potable à l'abattoir communal,
- **D'AUTORISER** Monsieur Le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Ont signé au Registre les membres présents

Pour copie conforme

Le Maire,

Julien MOUCHEBOEUF

